DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

VILLE DE LOMME

Commune associée à Lille

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2026/81A à 2026/116

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 15 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du neuf octobre deux mille vingt-six, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.
Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

M. Alain GRILLET – Mme Thérèse LEBRUN – M. Gérald MOREL – Mme Karine BOULONNE – M. André BUTSTRAEN – M. Michel VANHEE – Mme Stéphanie MORELLI – M. Bouchta DOUICHI - Mme Cécile MESANS, Adjoints au Maire.

Mme Céline BERNARD - M. Philippe CLAUW - M. Florent DIXNEUF – M. Damien FEVRIER – M. Elie KALOGERAKIS – Mme Claudie LEFEBVRE – Mme Monique LEROY – M. Lucas LEROY – M. Avisen MAHADOO - Mme Naïma METDAOUI-BECHROURI – M. Jonathan OTLET – Mme Capucine PIERRARD - Mme Martine PONCHANT – M. Serge THERY – Mme Thérèse VANHEE-BENOIT – M. Saïd BECHROURI – M. Patrick KOLEBACKI – M. Lucas WACRENIER – Mme Christine VANDENBULCKE – Mme Zoé POZIEMSKI - M. Grégory FRANÇOIS, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

Mme Delphine BLAS, Adjointe au Maire

Mme Marie-Gaëtane BROCHOT - Mme Isabelle CAMBIER – Mme Karima HARIZI, Conseillers Communaux

Madame Delphine BLAS a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET
Madame Marie-Gaëtane BROCHOT a donné pouvoir à Madame Karine BOULONNE
Madame Isabelle CAMBIER a donné pouvoir à Madame Stéphanie MORELLI
Madame Karima HARIZI a donné pouvoir à Monsieur Lucas WACRENIER

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE
Du 15 Octobre 2026

DELIBERATION

2026/109 - <u>OCTROI DES AIDES DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTIONS EN FAVEUR DU SOUTIEN ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DU COMMERCE DE PROXIMITE LOMMOIS.</u>

Dans le cadre du Plan d'actions en faveur du soutien et de l'accompagnement du commerce de proximité lommois et conformément aux délibérations n° 2024/143 et 2024/144 du Conseil Communal du 12 décembre 2024 et n°24/574 et 24/575 du Conseil Municipal du 13 décembre 2024 et, la Ville s'engage auprès des artisans commerçants et leur propose deux types d'aides :

- une aide financière dédiée aux commerçants et artisans à la rénovation des locaux, couvrant 40 % du montant hors taxe des travaux dans trois domaines spécifiques (rénovation énergétique, mise en accessibilité, rénovation de devanture commerciale et conseil et accompagnement) ;

- une aide au loyer commercial de 300 € par mois pendant trois mois consécutifs au maximum à compter de l'ouverture officielle du commerce pour une nouvelle implantation sur le territoire lommois.

Des services de conseil sont également proposés, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand-Lille et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, pour aider les commerçants dans leurs projets d'installation ou de modernisation.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'attribution et le paiement des aides sollicitées figurant dans le rapport ci-annexé, pour un montant total de 8 000 € pour l'aide à la rénovation des locaux et de 900 € pour l'aide au loyer commercial ;

- **AUTORISER** l'attribution et le paiement des aides financières proposées, dans la limite des montants attribués au pétitionnaire, sous réserve que les travaux le nécessitant aient fait l'objet d'une déclaration d'urbanisme et que les travaux réalisés soient conformes aux prescriptions éventuelles de ladite autorisation. Au moment du paiement, le montant de l'aide pourra être revu à la baisse, dès lors que l'écrêtement du cumul de tous les financeurs s'applique ou que les factures finales feront apparaître un différentiel par rapport au projet initial validé ;

- **IMPUTER** les crédits de paiement correspondants au chapitre 65, fonction 632, article 65748 – opération n° 1057 « Commerce ».

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ,
Messieurs Lucas LEROY et Saïd BECHROURI ne prennent pas part au vote.
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme

MAIRIE DE LOMME
NORD

Publié : 23 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Annexe de la délibération soumise au Conseil Communal du 15/10/2026

Tableau des aides municipales octroyées
dans le cadre du plan d'action en faveur du commerce de proximité lommois

Nom du Commerce	Quartier	Adresse du local commercial concerné	Catégorie de travaux / Date d'implantation	Nature des travaux	Montant total Hors Taxe des travaux	Montant maximum aide Ville	Nbre logt/immeuble concerné	Spécificité d'instruction
A/ AIDES A LA RENOVATION DES LOCAUX								
XXXXXXXXXXXXXXXX Siret n° : 988 338 216 00019	MONT-A -CAMP	XXX rue XXXXXXXXXXXXXXXXXX 59160 Lomme	Travaux de rénovation énergétique	rénovation énergetique economie d'energie	35 500 €	4 000 €	1	
XXXXXXXXXXXXXXXX Siret n° : 851 406 231 00015	MITTERIE	XXXXX rue XXXXXXXXXX 59	Travaux de rénovation énergétique	renovation energetique economie d'energie	10 938 €	4 000 €	1	
TOTAL A						**8 000 €**	**2**	
B/ AIDES AU LOYER COMMERCIAL								
XXXXXXXXXXXXXXXXXXX Siret n° : 851 406 231 00015	MITTERIE	XXX rue XXXXXXXXXXXXXXX 59160 Lomme	février 2025			900 €	1	
TOTAL B						**900 €**	**1**	
TOTAL A + B						8 900 €	**3**	